

---

Procès-verbal de l'étude publique sur la réforme du financement des arrondissements

Commission permanente  
sur les finances et l'administration (volet municipal)

Le vendredi 8 juin 2012 à 14 h  
Hôtel de ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, salle du conseil

---

## COMMISSAIRES PRÉSENTS

M. Sammy Forcillo, président  
Mme Véronique Fournier, vice-présidente  
Mme Andrée Hénault  
M. Peter McQueen  
Mme Marie Potvin  
M. François Robillard  
M. André Savard  
Mme Lili-Anne Tremblay  
M. Bertrand Ward

## INVITÉ

M. Michael Applebaum, président du comité exécutif

**Six citoyens, un élu municipal et deux attachés politiques des différents partis étaient présents.**

---

### 1. Ouverture de l'assemblée

Le président invite les membres de la Commission à prendre place et déclare l'assemblée ouverte à 14 h. Il remercie M. Applebaum d'assister à cette assemblée publique et toutes les personnes présentes. Il explique le déroulement de la séance et présente les membres de la Commission.

### 2. Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de Mme Hénault, appuyée par M. McQueen, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

### 3. Projet de réforme du financement des arrondissements : adoption des recommandations

Le président fait la lecture intégrale du projet de recommandations élaboré et demande qu'un vote soit pris après chaque recommandation proposée.

D'abord, la Commission est heureuse d'entendre que l'administration municipale désire s'engager à indexer les transferts des arrondissements à l'indice des prix à la consommation (IPC) sur une base annuelle comme souligné par cette Commission à plusieurs reprises dans ses recommandations des années précédentes.

Puis, *considérant que l'administration municipale propose un nouveau modèle de financement qui prévoit :*

- *une indexation des transferts des arrondissements égale à l'IPC;*
- *une stabilité et une prévisibilité accrues des transferts aux arrondissements;*
- *une clarification des activités déléguées et des budgets affectés à ces activités, par le biais de règlements de délégation;*
- *des transferts équitables pour les arrondissements, basés sur des paramètres objectifs tels, par exemple, la population, l'achalandage des équipements d'arrondissement et le kilométrage de rue, etc. ;*
- *une rémunération des arrondissements pour le développement immobilier intégré au modèle par le biais de leur taxe locale via la cession d'un espace fiscal ainsi que par le transfert établi selon des paramètres;*
- *une péréquation pour palier aux différences de capacité fiscale entre les arrondissements;*
- *une mise à niveau dans les transferts aux arrondissements sous-dotés en 2013, complétée par la finalisation de la paramétrisation en 2014;*

- *une plus grande autonomie et une plus grande imputabilité des arrondissements par la cession d'un espace fiscal qui leur sont propres.*

La Commission sur les finances et l'administration recommande :

### **Nouveau modèle de financement des arrondissements**

#### **R-1**

D'adopter le nouveau modèle de financement des arrondissements présenté afin de le mettre en place dans les budgets de 2013 et 2014 en tenant compte des recommandations ci-jointes de la Commission.

*M. MC QUEEN EXPRIME SA DISSIDENCE et annonce le dépôt d'un rapport minoritaire de la formation politique Projet Montréal.*

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

*Considérant l'arrimage qui doit exister entre les équipements collectifs fournis à la population et au bon fonctionnement de ceux-ci :*

#### **R-2**

De mandater le Service des finances, en collaboration avec les services concernés, pour déterminer la répartition de l'enveloppe de 2,5 M\$ réservée au budget de 2013 pour la mise à niveau des bibliothèques selon des normes de services et des paramètres objectifs et équitables étant entendu que les sommes dédiées devront être suffisantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **R-3**

Que l'administration municipale poursuive le travail sur le contrôle rigoureux et serré des dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **R-4**

Que l'administration municipale et sa fonction publique tiennent compte de la capacité de payer de ses citoyens et dressent des objectifs afin d'améliorer le niveau de productivité de ses employés et ainsi dégager des marges de manœuvre pour la livraison et l'exécution d'une meilleure prestation de services de proximité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **R-5**

Que l'administration municipale établisse des mécanismes, dans une perspective de vision globale et intégrée de la Ville, afin d'éviter une concurrence malsaine et des effets de distorsions inter arrondissements relatifs à la fiscalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **R-6**

En lien avec la recommandation précédente, que l'administration municipale établisse des outils et des stratégies pour contrer les effets d'un ralentissement économique possible tant au niveau de l'émission des permis que d'une diminution de la valeur foncière résidentielle et non résidentielle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **R-7**

*Considérant que l'injection de fonds de 9,7M\$ pour la mise à niveau des arrondissements sous-dotés est vue positivement par la Commission :*

Que le Service des finances et l'administration municipale poursuivent, en 2014, des travaux de validation afin de déterminer si cette proposition déposée rencontre l'équité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **Taxes locales**

#### **R-8**

Que l'administration municipale mette en place une péréquation afin de compenser les inégalités qui pourraient survenir entre les arrondissements à la suite de la cession d'un espace fiscal.

*M. MC QUEEN EXPRIME SA DISSIDENCE.*

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

**R-9**

Que l'administration municipale encourage les arrondissements à indexer annuellement à l'inflation leurs revenus autonomes, tarifs et taxes locales, tout en respectant la capacité de payer des contribuables.

*M. ROBILLARD EXPRIME SA DISSIDENCE.*

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

**R-10**

Que le Service des finances fournisse aux arrondissements un support technique pour la prévision des revenus de taxes ainsi que pour la détermination du taux de leur taxe locale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**R-11**

Que le Service des finances continue à inscrire séparément sur le compte de taxe la partie qui concerne la taxe de service des arrondissements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Budget de 2014**

**R-12**

Que le Service des finances, en collaboration avec l'ensemble des services et des arrondissements, poursuive les travaux sur les chantiers d'optimisation, incluant les activités reliées à la gestion des immeubles et du matériel roulant et ateliers, afin d'accélérer leur mise en place, en 2014 ou avant, ainsi que les modifications proposées aux compétences prévues dans le nouveau modèle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**R-13**

Que les services concernés revoient le modèle d'organisation et s'assurent des modalités de financement dans le but de créer des économies véritables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**R-14**

Que l'administration municipale entame, dans les plus brefs délais, une démarche de révision du financement des budgets d'investissements des arrondissements aux fins d'application au budget triennal (PTI) 2013-2014-2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**R-15**

Que l'administration municipale définisse dans l'inventaire des biens quels sont les éléments d'actifs à vendre, à l'aide d'un comité de travail composé d'élus et de gestionnaires, dans le but de clarifier la nature de ces actifs et de surveiller leur évolution et d'améliorer le contenu des dossiers soumis au conseil municipal pour décision finale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PTI**

*Conformément à ce qui a été proposé par cette Commission au budget 2012 de la Ville:*

**R-16**

Que l'investissement en capital au PTI tienne compte des nouvelles réalités (quartiers centraux, vieillissement de la population, démographie, problématiques sociales) et des ressources afin que le budget d'opération reflète les nouvelles installations réalisées au PTI.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Règlements de délégation, normes et paramètres**

*Considérant que le modèle proposé prévoit des règlements de délégation ainsi que l'utilisation de normes et de paramètres dans la détermination des transferts aux arrondissements :*

**R-17**

Que l'administration municipale intègre les meilleures pratiques dans l'établissement des normes et des règlements de délégation afin d'assurer une plus grande efficacité dans la livraison des services aux citoyens et d'en optimiser les coûts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*Considérant l'historique budgétaire des arrondissements et certains pouvoirs délégués, notamment celui de la voirie artérielle et dans certains arrondissements, certaines installations et activités à vocation régionale :*

**R-18**

Que l'administration municipale s'assure que les paramètres utilisés dans la détermination des transferts aux arrondissements soient équitables et justes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**R-19**

Que l'administration municipale considère, à la demande des arrondissements, la mise à jour de la liste des équipements, infrastructures et activités d'intérêts collectifs afin d'y ajouter ceux encore considérés comme équipement d'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. McQueen propose que les mots « en ce moment » soient ajoutés à la fin de la recommandation.

**R-20**

Que l'administration municipale intègre aux règlements de délégation des mécanismes adéquats de reddition de comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**R-21**

Que l'administration municipale poursuive sa réflexion pour trouver une formule équitable de partage des gains de productivité dans des activités déléguées et qu'elle confie à la Commission sur les finances et l'administration le mandat de réviser l'élaboration des critères pour le partage de ces gains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Matières résiduelles**

*Considérant que la gestion des matières résiduelles (cueillette et transport) est dévolue aux arrondissements par le pouvoir de délégation, la Commission s'interroge et aimerait obtenir des informations complémentaires sur les changements proposés en fonction du cadre légal existant :*

**R-22**

Que l'administration municipale mandate un comité d'élus et de gestionnaires afin de profiter pleinement de l'expertise développée par ceux-ci depuis 2002.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**R-23**

Que les services centraux administrent totalement les crédits dédiés aux matières résiduelles et que l'administration municipale présente aux arrondissements un plan d'action respectant les objectifs gouvernementaux en développement durable.

Des discussions ont court. Des modifications sont demandées et la recommandation suivante est proposée :

Que les services centraux assurent totalement les crédits dédiés aux matières résiduelles et que l'administration municipale présente, en étroite collaboration avec les arrondissements, un plan d'action respectant les objectifs gouvernementaux en développement durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Applebaum précise que 60 % du transport des matières résiduelles est géré par le privé en arrondissement. Les cahiers des charges seront plus précis sur les types de services à offrir (maisons unifamiliales, appartements en hauteur, institutions publiques, etc.) et les soumissions devront nécessairement en faire état. Ce seront les arrondissements qui publieront les appels d'offres et qui choisiront l'entreprise dédiée à leur territoire. La Ville s'assurera que chaque arrondissement aura les sommes suffisantes pour rencontrer ces contrats, affirme-t-il.

**Autres considérations**

**R-24**

Que, suite à la mise en place du nouveau modèle de financement des arrondissements exposé (le transfert de l'espace fiscal octroyé de 5 et de 10 sous du 100 \$ d'évaluation doit être adopté par règlement par chacun des arrondissements), des mesures soient prises afin d'informer les citoyens.  
*M. MC QUEEN EXPRIME SA DISSIDENCE.*

Sur une proposition de Mme Potvin, la recommandation est modifiée par :

Que des mesures soient prises par la Ville-centre afin d'informer les citoyens suite à la mise en place du nouveau modèle de financement des arrondissements exposé (le transfert de l'espace fiscal octroyé de 5 et de 10 sous du 100 \$ d'évaluation doit être adopté par règlement par chacun des arrondissements).

#### ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

M. Applebaum soutient qu'une vérification avait été faite auprès du Service des finances et qu'aucun référendum n'était exigé pour ce transfert d'espace fiscal. Puisqu'il s'agit d'une taxe de services spéciale en arrondissement et non de services réguliers, M. Forcillo maintient qu'un règlement devra être adopté par chaque arrondissement et peut-être que celui-ci devrait être soumis à un référendum. C'est pourquoi la recommandation suivante est retenue.

#### R-25

De mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière afin d'obtenir les modifications législatives nécessaires pour la mise en place du nouveau modèle de financement des arrondissements lors de la présentation du modèle.

Suite à la discussion précédente, il est proposé d'enlever « lors de la présentation du modèle » à la fin de la recommandation et celle-ci devient :

De mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière afin d'obtenir les modifications législatives nécessaires pour la mise en place du nouveau modèle de financement des arrondissements.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### R-26

Que la Commission sur les finances et l'administration reçoive, lors de l'étude des prévisions budgétaires, des explications sur les grandes orientations retenues et la manière de déterminer les normes, les paramètres et les principes sur lesquels reposent le modèle proposé et que lui soit présenté un suivi de la première année d'application.

*M. ROBILLARD EXPRIME SA DISSIDENCE et ajoute que la formation politique Vision Montréal déposera une recommandation complémentaire sur cet aspect précis.*

#### ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

### 4. Période de questions et de commentaires du public

Mme Sandra Simbert, citoyenne, félicite les personnes qui ont accompli un travail continu pour déposer ce projet et les membres pour soumettre des recommandations dans un si court délai. Elle émet des suggestions pour les recommandations 24, 25 et 26.

R-24 : D'informer les citoyens tout au long du processus, à diverses étapes, et non seulement à la fin de la mise en œuvre du projet ;

R-25 : Impliquer le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière à la mise en place locale de cette nouvelle réalité ainsi qu'à la formation auprès des élus, des citoyens et des partenaires de la Ville;

R-26 : Elle interroge la forme du suivi qui est demandé sur le projet et s'il y a un scénario alternatif de suivi.

M. Forcillo répond, aux suggestions formulées pour la R-24 et la R-25, qu'il est du ressort des arrondissements d'informer leurs citoyens sur les choix budgétaires retenus. Quant à la R-26, à partir de tout ce qui a été dit et écrit, il tient à voir dans les faits l'application réelle des normes et des paramètres afin d'en analyser les écarts.

Une deuxième citoyenne, Mme Claudine Shirardin, observe que le projet semble aller dans le bon sens pour la Ville et pour soutenir le mieux-être des citoyens, mais elle ne peut s'empêcher de noter que l'argent provient de toute manière des citoyens. Qui prendra la responsabilité de voir à ce que les citoyens ne soient pas égorgés par ces taxes qui augmentent, car ils risquent de quitter Montréal? Si je suis insatisfaite, dois-je faire des représentations à la Ville-centre ou à l'arrondissement, questionne-t-elle.

M. Forcillo réfère à la R-5 de la Commission et conseille de se présenter d'abord à l'arrondissement lors des présentations budgétaires afin de connaître l'emploi de l'espace fiscal (5 sous du 100 \$ d'évaluation) et à la Ville-centre pour ce qui est du reste.

La période de questions du public étant terminée, M. Forcillo invite les membres à poser leurs questions à tour de rôle.

### 5. Période de questions des membres de la commission

M. McQueen désire savoir si le taux de taxation de l'arrondissement pourrait évoluer lors d'une décroissance de l'évaluation foncière. Le taux d'inflation et les autres coûts d'indexation seront considérés par la Ville-centre, explique M. Applebaum, et chaque arrondissement décidera de son espace fiscal à apposer.

M. Robillard demande si les mécanismes de la répartition 90 % -10 % seront toujours les mêmes et mentionne que ceux-ci seraient intéressants à suivre au moment de l'étude des prévisions budgétaires. Pour appuyer cette idée, M. Forcillo indique, en effet, qu'à l'automne, ces éléments seront considérés par la Commission en se référant aux recommandations 10 et 11 précédemment adoptées.

M. Applebaum ajoute que les budgets des arrondissements seront déposés avant la fin juin 2012 et que ceux-ci pourront ajuster et tester leurs demandes dans ce laps de temps précédant le dépôt des prévisions budgétaires au mois de décembre 2012. Il conclut en avisant que l'indice des prix à la consommation (IPC) annoncé à 1,9 % la veille sera plutôt de 2,2 % tel qu'annoncé par Statistique Canada aujourd'hui même. Ce sera ce taux qui sera versé aux arrondissements.

M. Forcillo remercie M. Applebaum de sa présence et d'avoir répondu à ces questions. La période de questions des membres de la commission est terminée.

## **6. Levée de l'assemblée**

Le président remercie toutes les personnes présentes et celles qui ont participé à la tenue de cette assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 15 h 20, sur une proposition de Mme Potvin secondée par Mme Hénault.

**ADOPTÉ LE :** \_\_\_\_\_

*Original signé*

---

Sammy Forcillo  
Président

*Original signé*

---

Diane Côté  
Secrétaire recherchiste